



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> 1-Ton Dump Truck	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P119-160091/A	<b>Date</b> 2016-09-26
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P119-16-0091	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-405-9937	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-6-77025 (405)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-07</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> MacDonald, Ashley	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal405
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 496-5291 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PARKS CANADA SEE HEREIN CHARLOTTETOWN PRINCE EDWARD ISLAND C1A1P0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.5 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT .....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
6.9 LOIS APPLICABLES .....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>11</b>
EXIGENCE OBLIGATOIRE .....	11
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>14</b>
<b>BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEX C .....</b>	<b>15</b>
DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ .....	15
<b>ANNEXE « D » .....</b>	<b>16</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence de sécurité

### **1.2 Besoin**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en son nom et au nom de Parcs Canada, de l'acquisition d'un camion à benne.

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans **les 15 jours** ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) 2016-04-04 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

A bid must comply with all the mandatory technical criteria in accordance with Annex A Requirement to be declared responsive

L'évaluation technique évaluera si toutes les exigences obligatoires sont respectées à l'aide de l'information fournie avec une soumission. Le Canada se réserve le droit, mais n'est pas tenu de préciser tout renseignement ou la conformité à une exigence obligatoire avec un soumissionnaire.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en **dollars canadiens**, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires).**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

1 tonne de camion à benne. L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **30 novembre 2016**.

#### **6.4.2 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « X » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : **Ashley MacLennan**  
Titre : Supply Officer  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Acquisitions Branch  
Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J3C9

Téléphone : 902-496-5291  
Télécopieur : 902-496-5016  
Courriel : ashley.maclennan@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## **6.6.2 Limitation des dépenses**

### **6.6.2 Limite de prix**

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.6.3 Paiement unique**

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## **6.7 Instructions relatives à la facturation**

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P119-160091/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P119-160091

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HAL-6-77025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HAL405  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A**, 2016-04-04;
- c) Annexe A, EXIGENCE OBLIGATOIRE;
- d) Annexe B, Base De Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

---

## **ANNEXE « A »**

### **EXIGENCE OBLIGATOIRE**

#### **Caractéristiques techniques du camion**

- 1) Poids nominal brut du véhicule (PNBV) : Classe 3 - 4536–6350 kg (10001–14000 lb)
- 2) Empattement : Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)
- 3) Longueur hors tout : Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)
- 4) Distance cabine-essieu : Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)
- 5) Différentiel à glissement limité
- 6) Configuration : 4 X 2

#### **Caractéristiques techniques du moteur**

- 1) Type de moteur : V8 ou V10 à essence - Refroidi à l'eau—Minimum
- 2) Système de combustion : Injection directe
- 3) Moteur : 300 HP—Minimum
- 4) Boîte de vitesses : Automatique

#### **Roues et pneus**

- 1) Roues : Roues arrières jumelées—Minimum
- 2) Roues et pneus : Pneus radiaux LT 18 po—Minimum

#### **Freins**

- 1) Freins de stationnement : Hydrauliques, à disques avant et 'arrière, à réglage automatique
- 2) Commande : Hydraulique, à double circuit et systèmes de freinage

#### **Direction**

- 1) Type : Colonne de direction inclinable
- 2) Direction : Servodirection

#### **Équipement de la cabine**

- 1) Construction : Acier ou aluminium
- 2) Sièges : 3 - Siège conducteur réglable
- 3) Ceintures de sécurité : 3 points d'attache
- 4) Rétroviseurs : À commande électrique - Télescopiques ou de type caravane
- 5) Climatisation : Climatisation
- 6) Essuie-glaces : Électriques à vitesse variable
- 7) Glaces : Électriques
- 8) Régulateur de vitesse : Oui
- 9) Prise électrique : 12 V
- 10) Verrouillage des portières : Serrures électriques
- 11) Couleur extérieure : Blanc
- 12) Réservoir de carburant : Capacité de 100 litres-- Minimum
- 13) Cabine conventionnelle : Doit pouvoir accueillir 3 personnes-- Minimum
- 14) Radio : AM/FM-- Minimum
- 15) Revêtement de plancher : Vinyle

---

### **Équipement électrique**

- 1) Batteries : 2 branchées en parallèle - 12 V chacune
- 2) Avertisseur : De recul
- 3) Éclairage de sécurité : Orange à éclats
- 4) Câblage extérieur : Les câbles extérieurs sont abrités dans des composants de carrosserie ou passent par des conduits.

### **Benne basculante paysagiste**

- 1) Construction: Acier
- 2) Largeur nominale : Minimum 2,1 m (7 pi) et maximum 2,4 m (8 pi)
- 3) Longueur nominale : Minimum 3,4 (11 pi) et maximum 3,7 m (12 pi)
- 4) Benne basculante : Élévateur de benne hydraulique permettant de vider le contenu par l'arrière - 8 tonnes
- 5) Panneaux latéraux :
  - Les panneaux sont fixés à des charnières et peuvent servir en position relevée ou abaissée lorsque le véhicule est en mouvement.
  - Les panneaux latéraux rabattables d'une hauteur de 38 cm (15 po) sont munis de supports d'ancrage sur le dessus pour recevoir des panneaux de bois (2 po sur 6 po ou 2 po sur 8 po) et accroître temporairement la hauteur de protection de l'ensemble.
  - En position fermée, les panneaux rabattables sont suffisamment étanches pour permettre le transport de matériaux fins comme le sable.
- 6) Plancher : Le plateau de la benne est plat et construit en feuillards en acier, sans nervures, tôles striées, etc.
- 7) Hayon : Hauteur minimale de 20 po (50 cm), à double système de charnières permettant au hayon de reposer à plat ou d'être rabattu vers le haut pour décharger des matériaux de construction.
- 8) Avant de la benne :
  - Le dispositif de protection à l'arrière de la cabine correspond à la hauteur de la cabine et muni d'une fenêtre comportant une grille métallique.
  - Le dispositif de protection (pare-pierres) sur le dessus de la cabine couvre au moins 20 % de la partie supérieure de la cabine.
  - Les dispositifs de protection ne doivent pas empêcher l'accès à l'équipement de cabine et aux composants comme les dispositifs d'éclairage, ni nuire au rendement de cet équipement et de ces composants.
- 9) Accessoires :
  - Dispositif d'ancrage permettant de fixer solidement des sangles ou des courroies de chaque côtés
  - Récepteur d'attelage de remorque de classes 3 ou supérieures
  - Module de frein - Ensemble de remorquage

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P119-160091/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P119-160091

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HAL-6-77025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HAL405  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Documentation**

L'entrepreneur doit fournir les documents suivants :

- Manuel du propriétaire. L'évaluation technique évaluera si toutes les exigences obligatoires sont respectées à l'aide de l'information fournie avec une soumission. Le Canada se réserve le droit, mais n'est pas tenu de préciser tout renseignement ou la conformité à une exigence obligatoire avec un soumissionnaire.

**Prestation de services :**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars de l'année 2017**

40 Dalvay Crescent  
Dalvay, PE C1A 1P0

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P119-160091/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P119-160091

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HAL-6-77025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HAL405  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme en **dollars canadiens**, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée exclus, FAB destination, le transport, les droits de douane et les taxes d'accise.

La livraison est la prestation des droits acquittés (DDP) des Incoterms 2000. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, les frais d'administration et les risques de transport, ainsi que du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à la destination.

Une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et de satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. En fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée aux fins de l'adjudication du contrat.

### Description :

La fourniture et la livraison de :  
Un (1) - **1 tonne de camion à benne**  
à 40 Dalvay Crescent  
Dalvay, PE C1A 1P0

Tel que précisé à l'annexe A

### 1 tonne de camion à benne

Marque / Modèle \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_

**Total des prix de lot ferme**  
\$ \_\_\_\_\_ (TPS/TVH exclue)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P119-160091/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P119-160091

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HAL-6-77025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HAL405  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Annex C**  
**DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ**

Le soumissionnaire doit soumettre avec leur soumission, avant la clôture des prix :

une liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement les administrateurs du soumissionnaire;

La raison sociale complète du fournisseur :

Fournisseur Address: \_\_\_\_\_

Fournisseur PBN: \_\_\_\_\_

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste de noms de toutes les personnes actuellement au conseil d'administration de les administrateurs de la compagnie ci-dessus.

**Conseil d'administration (nom et poste)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P119-160091/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P119-160091

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HAL-6-77025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HAL405  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE « D »**

***Exigences techniques obligatoires – Renvoi***

NOTE : La Couronne n'est pas tenu de demander des éclaircissements ou plusieurs offres le ou la documentation technique fournie. Le défaut de répondre tout de suite le rendra votre proposition non conforme et seront éliminées.

Voir ci-joint

## Annexe A

Caractéristiques techniques : camion de poids moyen avec benne basculante

LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT PRÉCISER SI LEUR VÉHICULE EST CONFORME OU NON AUX CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

				Obligatoire (O)	Oui	Non
<b>Caractéristiques techniques du camion</b>						
1	Poids nominal brut du véhicule (PNBV) :	Classe 3 - 4536–6350 kg (10001–14000 lb)		O		
2	Empattement :	Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)		O		
3	Longueur hors tout :	Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)		O		
4	Distance cabine-essieu :	Doit pouvoir accueillir une benne basculante paysagiste de 3,4 (11 pi) à 3,7 m (12 pi)		O		
5	Différentiel à glissement limité :			O		
6	Configuration :	4 X 2		O		
<b>Caractéristiques techniques du moteur</b>						
1	Type de moteur :	V8 ou V10 à essence - Refroidi à l'eau	Minimum	O		
2	Système de combustion :	Injection directe		O		
3	Moteur :	300 HP	Minimum	O		
4	Boîte de vitesses :	Automatique		O		
<b>Roues et pneus</b>						
1	Roues :	Roues arrières jumelées	Minimum	O		
2	Roues et pneus :	Pneus radiaux LT 18 po	Minimum	O		
<b>Freins</b>						
1	Freins de stationnement :	Hydrauliques, à disques avant et 'arrière, à réglage automatique		O		
2	Commande :	Hydraulique, à double circuit et systèmes de freinage antiblocage		O		
<b>Direction</b>						
1	Type :	Colonne de direction inclinable		O		
2	Direction :	Servodirection		O		
<b>Équipement de la cabine</b>						
1	Construction :	Acier ou aluminium		O		
2	Sièges :	3 - Siège conducteur réglable		O		
3	Ceintures de sécurité :	3 points d'attache		O		
4	Rétroviseurs :	À commande électrique - Télescopiques ou de type caravane		O		
5	Climatisation :	Climatisation		O		
6	Essuie-glaces :	Électriques à vitesse variable		O		
9	Glaces :	Électriques		O		
10	Régulateur de vitesse :	Oui		O		
11	Prise électrique :	12 V		O		
12	Verrouillage des portières :	Serrures électriques		O		
13	Couleur extérieure :	Blanc		O		
14	Réservoir de carburant :	Capacité de 100 litres	Minimum	O		
15	Cabine conventionnelle :	Doit pouvoir accueillir 3 personnes	Minimum	O		
16	Radio :	AM/FM	Minimum	O		
17	Revêtement de plancher :	Vinyle		O		
<b>Équipement électrique</b>						
1	Batteries :	2 branchées en parallèle - 12 V chacune		O		
2	Avertisseur :	De recul		O		
3	Éclairage de sécurité :	Orange à éclats		O		
4	Câblage extérieur :	Les câbles extérieurs sont abrités dans des composants de carrosserie ou passent par des conduits.		O		
<b>Benne basculante paysagiste</b>						
1	Construction :	Acier		O		
2	Largeur nominale :	Minimum 2,1 m (7 pi) et maximum 2,4 m (8 pi)		O		
3	Longueur nominale :	Minimum 3,4 (11 pi) et maximum 3,7 m (12 pi)		O		
4	Benne basculante :	Élévateur de benne hydraulique permettant de vider le contenu par l'arrière - 8 tonnes	Minimum	O		
5	Panneaux latéraux :	Les panneaux sont fixés à des charnières et peuvent servir en position relevée ou abaissée lorsque le véhicule est en mouvement.		O		
6	Panneaux latéraux :	Les panneaux latéraux rabattables d'une hauteur de 38 cm (15 po) sont munis de supports d'ancrage sur le dessus pour recevoir des panneaux de bois (2 po sur 6 po ou 2 po sur 8 po) et accroître temporairement la hauteur de protection de l'ensemble.		O		
7	Panneaux latéraux :	En position fermée, les panneaux rabattables sont suffisamment étanches pour permettre le transport de matériaux fins comme le sable.		O		
8	Plancher :	Le plateau de la benne est plat et construit en feuillards en acier, sans nervures, tôles striées, etc.		O		
9	Hayon :	Hauteur minimale de 20 po (50 cm), à double système de charnières permettant au hayon de reposer à plat ou d'être rabattu vers le haut pour décharger des matériaux de construction.		O		
10	Avant de la benne :	Le dispositif de protection à l'arrière de la cabine correspond à la hauteur de la cabine et muni d'une fenêtre comportant une grille métallique.		O		
11	Avant de la benne :	Le dispositif de protection (pare-pierres) sur le dessus de la cabine couvre au moins 20 % de la partie supérieure de la cabine.		O		
12	Avant de la benne :	Les dispositifs de protection ne doivent pas empêcher l'accès à l'équipement de cabine et aux composants comme les dispositifs d'éclairage, ni nuire au rendement de cet équipement et de ces composants.		O		
12	Accessoires :	Dispositif d'ancrage permettant de fixer solidement des sangles ou des courroies de chaque côtés		O		
13	Accessoires :	Récepteur d'attelage de remorque de classe 3 ou supérieure		O		
14	Accessoires :	Module de frein - Ensemble de remorquage		O		